

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LEZE ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 96/2017**

**Objet : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux applicables aux zones de ramassage sur le territoire de la CCLA**

**L'an deux mille dix-sept et le 04 avril à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge**

**PRESENTS** : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

**POUVOIRS** : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle  
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine  
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René  
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia  
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis  
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène  
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid  
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique  
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

**ABSENTS EXCUSES** : M. DIDIER Claude

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. MARQUIER Serge, M. MAGGIOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme ESCOURROU-BERDOU Marie-Christine.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'en contre partie du service rendu aux usagers en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères, il a été institué comme mode financement de ce service une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les deux territoires de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège et de la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne.

Il précise également qu'afin de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu aux usagers, en tenant compte plus particulièrement de la fréquence de ramassage, il a été institué dès l'origine des zones de perception différenciées sur le territoire de la CCVA.

Le produit global attendu par la collectivité est déterminé par l'addition de chaque produit perçu sur ces différentes zones ; ces derniers étant obtenus par la multiplication des bases prévisionnelles d'imposition par les taux votés par la collectivité.

**Périmètre de la CCVA :**

<b>Zone de perception</b>	<b>Bases prévisionnelles 2016</b>	<b>Taux</b>
<b>Zone 01 Auterive et Cintegabelle centre :</b> 3 ramassages par semaine composés de 2 ramassages ordures ménagères et 1 ramassage tri sélectif	3 947 987	14.03 %
<b>Zone 02 : Auterive et Cintegabelle hors centre-ville et autres communes rurales :</b> 1 ramassage ordures ménagères par semaine et 1 ramassage tri sélectif toutes les 2 semaines	12 042 046	10.26 %
<b>Total produit perçu sur 2016</b>	<b>1 791 667 €</b>	

**Périmètre de la CCLAG :**

<b>Zone de perception</b>	<b>Bases prévisionnelles 2016</b>	<b>Taux</b>
<b>Un seul taux pour l'ensemble du territoire : pas de zonage :</b> 1 ramassage ordures ménagères par semaine et 1 ramassage tri sélectif toutes les 2 semaines	7 815 035	11%
<b>Total produit perçu sur 2016</b>	<b>859 654 €</b>	

**Total produit 2016 TEOM perçu CCVA / CCLAG : 2 651 321 €**

Monsieur Président propose de ne pas modifier le zonage déjà en place en 2016 sur le territoire de la CCVA.

Afin d'harmoniser le taux sur le nouveau territoire, il propose également de fixer le taux de la TEOM 2017 à 10,26 % pour l'ensemble des zones à 1 ramassage par semaine sur l'ensemble du territoire de la CCLA (zone 02 de la CCVA et CCLAG).

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire

- **VOTE** les taux de TEOM applicables sur le territoire de l'EPCI pour l'exercice 2017 comme suit :

<b>Zones de perception</b>	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit attendu</b>
01 - Auterive et Cintegabelle centre	4 024 768 €	<b>14.03 %</b>	564 674,95 €
Zone 02 Auragne, Auterive, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère Dorsa, Lagrace Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel	12 297 865 €	<b>10.26 %</b>	1 261 760,94 €
Zone 03 Auribail, Beaumont sur Lèze, Lagardelle sur Lèze, Venerque, Le Vernet	8 083 990 €	<b>10.26%</b>	829 417,37 €

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS